

Catalogue 2017

formations



Siège social

Immeuble le « QG » - 17, Quai Joseph Gillet
CS 60170 - 69316 LYON CEDEX 04

Bureaux secondaires

SUD-OUEST : 27, allée du Coût - 64600 ANGLET
SUD-EST : 6A Passage de l'Oratoire - 84000 AVIGNON

Tél : 04 69 73 10 80 - Fax : 04 69 73 10 71

formation@lawrea-avocats.com

www.lawrea-avocats.com

N° d'agrément : 82 69 129 47 69 - Toque 2236

LAWRÉA



Société d'avocats

Forts de leur expérience acquise, pour la plupart d'entre eux, au sein du cabinet LYON JURISTE, les avocats associés de la Société d'Avocats LAWREA mettent à la disposition des entreprises et de leurs partenaires, tels les avocats, les experts-comptables et les notaires, des modules de formation très spécialisés dans les matières du droit fiscal.

Les thèmes proposés sont réactualisés chaque année, avec pour ambition de couvrir l'ensemble des points cruciaux du droit fiscal, et du droit social. Constatant par ailleurs un besoin croissant sur le sujet, il nous a paru approprié de vous proposer également des formations relatives au « management » d'équipes et de projets au sein des entreprises, ainsi que dans le domaine du droit public. Cette édition 2017 de notre catalogue s'enrichit en conséquence de formations nouvelles, que nous sommes très heureux de pouvoir vous proposer.

Comme tous les ans, nos liens avec la Société d'avocats TERRESA nous permettent de proposer, dans le cadre de l'UNECA, des formations en droit fiscal propre au secteur agricole. De même, notre collaboration de longue date avec le cabinet FAYAN-ROUX, BONToux & Associés se traduit par la proposition de différents thèmes dans le domaine du droit social. Plus récente, notre collaboration avec le cabinet CARPE DIEM FACILITIES, spécialisé dans le conseil en management d'équipes et d'entreprises et avec le Cabinet SISYPHE, spécialisé en droit public, nous permettent d'ajouter à notre catalogue des formations qui nous semblent susceptibles de répondre à certaines de vos attentes. Enfin, le renforcement de notre équipe fiscale au cours de l'année 2016 nous a permis d'étoffer le programme des formations que nous vous proposons dans ce catalogue 2017.

Ces formations peuvent être réalisées soit « en direct », soit par l'intermédiaire d'associations professionnelles.

Notre Société est agréée en qualité d'organisme de formation professionnelle continue. Il nous est par conséquent possible d'établir des factures-conventions permettant de procéder à la déduction des dépenses engagées dans les conditions légales, si vous nous en faites la demande lors de votre inscription.

Nous vous remercions pour votre confiance, renouvelée pour la plupart d'entre vous, en espérant que cette nouvelle édition répondra à vos attentes et suscitera votre intérêt, et que vous aurez autant de plaisir à participer à nos formations que nous en avons à les préparer, dans la perspective de les animer.

Luc GIL



Laurence Brettes



LAWREA rassemble des avocats et des juristes réunissant des compétences en droit des sociétés, droit commercial et droit fiscal, ce qui permet de privilégier une approche pluridisciplinaire en concertation avec les partenaires habituels de l'entreprise que sont les experts-comptables, le notaire et le conseil en gestion de patrimoine.

Nous intervenons en partenariat avec le Cabinet TERRESA pour les aspects agricoles, avec le Cabinet FAYAN-ROUX, BOUTOUX et ASSOCIES pour les aspects sociaux, avec le Cabinet CARPE DIEM FACILITIES pour l'accompagnement des dirigeants et avec le Cabinet SISYPHE pour le droit public.

LES PÔLES D'EXPERTISE

Droit des sociétés - Droit des contrats Restructuration - Transmission

- Aide à la création de sociétés et accompagnement dans les opérations de croissance interne et externe
- Réalisation d'audit juridique
- Transmission patrimoniale et opération d'acquisition avec effet de levier (LBO)
- Assistance et implantation de filiale à l'étranger ou de sociétés étrangères en France
- Actes juridiques afférents à la restructuration et à la transmission d'entreprises commerciales ou libérales
- Assistance dans la préparation de financements bancaires et montages financiers (acquisition ou restructuration de dettes bancaires)
- Négociation et rédaction de contrats liés à l'exploitation d'un fonds de commerce (baux, cession ou apport)
- Mise en place de réseaux de distribution (agents commerciaux, franchise...)
- Secrétariat juridique (opérations annuelles d'approbation des comptes, opérations modificatives des statuts augmentation et réduction de capital, transfert de siège, modification de la forme sociétaire)...

Droit fiscal

- Fiscalité des entreprises et des groupes de sociétés
- Conseil et accompagnement en matière de fiscalité internationale
- Fiscalité des opérations d'acquisition et de cession d'entreprises commerciales, transmission d'entreprise, opération d'acquisition avec effet de levier (LBO)...
- Fiscalité personnelle, consultations et ingénierie patrimoniale : gestion ISF, IRPP, transmission patrimoniale, ...
- Conseil en fiscalité immobilière
- Audit fiscal d'acquisition, financement et structuration d'activités
- Opérations de restructuration (fusion, scissions, apport...)
- Fiscalité internationale, assistance et implantation de filiales à l'étranger...
- TVA nationale et internationale
- Contrôle et contentieux fiscal
- Fiscalité de l'innovation

Nos formations

FISCALITÉ GÉNÉRALE

- 7 Le rendez-vous de la Loi de Finances
- 8 Les rendez-vous de l'actualité fiscale

FISCALITÉ DES ENTREPRISES

- 9 Acte anormal de gestion et abus de droit
- 10 Approche de la fiscalité internationale des entreprises **NOUVEAUTÉ**
- 11 Association et fiscalité
- 12 Détermination du résultat fiscal
- 13 Fiscalité des distributions dans les sociétés IS
- 14 Ingénierie fiscale du droit des sociétés
- 15 Intégration fiscale
- 16 Le Holding
- 17 Plus-values professionnelles
- 18 Plus-values professionnelles et personnelles
- 19 Prestations de services intragroupes
- 20 SCI et immobilier d'entreprise
- 21 Transmission universelle de patrimoine

IMPÔTS ET TAXES

- 21 Contribution économique territoriale
- 22 Crédits et réductions d'impôt
- 23 Crédit d'impôt recherche **NOUVEAUTÉ**
- 24 Fiscalité de l'innovation **NOUVEAUTÉ**
- 25 Impôt sur le revenu
- 26 ISF : gestion fiscale
- 27 La TVA
- 28 TVA Immobilière et droits d'enregistrement
- 29 TVA des opérations internationales
- 30 Les pactes Dutreil



ACCOMPAGNEMENT DES DIRIGEANTS

NOUVEAUTÉ

- 32 Management motivationnel
- 33 Gestion des conflits
- 34 Prévenir les risques psychosociaux
- 35 Score de performance managériale
- 36 Conduite en réunion
- 37 Gestion du stress en contexte professionnel
- 38 Améliorer sa compétence émotionnelle
- 39 Communication persuasive

DROIT SOCIAL

- 40 Les rendez-vous de l'actualité sociale
- 41 Les rendez-vous de l'actualité (loi travail)
- 42 L'aménagement du temps de travail
- 43 Les Ateliers du droit social (niveau 1 et 2)
- 44 Epargne Salariale
- 45 Gérer la rupture individuelle du contrat de travail
- 46 Gestion des risques professionnels AT/MP
- 47 Gestion du détachement international
- 48 La gestion du risque prud'homal
- 49 La responsabilité pénale du dirigeant
- 50 La suspension du contrat de travail
- 51 Les outils de flexibilité au service des entreprises
- 52 Rédiger un contrat de travail
- 53 Santé et prévoyance collective
- 54 Sous-traitance et prestation de service

NOUVEAUTÉ

NOUVEAUTÉ

NOUVEAUTÉ

DROIT PUBLIC

NOUVEAUTÉ

- 55 Le contentieux administratif
- 56 Le pouvoir du maire et ses limites
- 57 Actualité jurisprudentielle du contentieux du permis de construire



LE RENDEZ-VOUS DE LA LOI DE FINANCES POUR 2017 et de la loi de finances rectificative pour 2016

Cette journée est un moment fort et incontournable de l'actualité fiscale qui synthétise les lois de finances (loi de finances 2017 et loi de finances rectificative, loi de financement de la sécurité sociale 2017 pour la partie fiscale).

Le but est d'aider à décortiquer les nouveaux textes de loi, d'identifier les orientations, définir des stratégies à mettre en place pour les clients.

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : premier trimestre

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Animation et réponses aux questions des participants. La formation se termine par un quiz pour évaluer les acquis. Support fourni

ANIMATEURS



Luc GIL



Laurence BRETTE



Philippe FANGET



Richard JUAN



Didier THEROND

PROGRAMME

Ce séminaire a pour but de présenter et détailler la loi de finances pour 2017 et ses applications (ainsi que la loi de finances rectificative pour 2016), dans le cadre de commentaires pratiques sur les réformes introduites par cette loi.

Seront traités particulièrement les thèmes suivants :

Fiscalité des revenus et du Patrimoine

Impôts sur le revenu
Dispositions générales
Revenus catégoriels
Crédits et réductions d'impôt
Impôt sur la fortune

Fiscalité des entreprises

Crédit d'impôt
BIC
Impôt sur les sociétés
Taxe sur la valeur ajoutée
Contribution Economique Territoriale

Taxes diverses

Contrôle, contentieux fiscal et recouvrement

LES RENDEZ-VOUS DE L'ACTUALITÉ FISCALE

les dernières évolutions fiscales

Cette formation a vocation à synthétiser la doctrine administrative et les principales décisions de jurisprudence fiscale. Elle constitue un socle constant de connaissances visant à améliorer l'approche conseil et la maîtrise des risques liées à l'évolution des règles fiscales.

Ce séminaire approfondit les règles fiscales les plus actuelles et fait un point particulier lors de chaque session sur un thème spécifique en lien avec l'actualité du trimestre précédent.

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Animation et réponses aux questions des participants. La formation se termine par un quiz pour évaluer les acquis. Support fourni.

PROGRAMME

Le programme détaillé est déterminé en fonction des futures lois et enrichi par l'évolution de la doctrine et de la jurisprudence intéressant tant la fiscalité des sociétés que celle des groupes et de leurs dirigeants.

La périodicité de l'actualité fiscale se déroule comme suit :

4 sessions annuelles (hors loi de finances) : avril-mai / juin-juillet / septembre-octobre / novembre-décembre

ou

2 sessions annuelles : janvier à juillet / septembre à décembre

ou

1 session annuelle : de janvier à décembre

ANIMATEURS



Luc GIL



Laurence BRETTE



Philippe FANGET



Richard JUAN



Didier THEROND



ACTE ANORMAL DE GESTION ET ABUS DE DROIT

connaître pour réduire les risques

Cette journée a pour but de présenter les deux notions fondamentales pour la sécurité des montages fiscaux que sont l'Acte Anormal de Gestion et l'Abus de Droit.

En particulier, seront traitées les modifications apportées par les dernières lois de finances pour 2015 et loi de finances rectificative pour 2014.

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Animation et réponses aux questions des participants. La formation se termine par un quiz pour évaluer les acquis. Support fourni.

ANIMATEUR



Luc GIL

PROGRAMME

Définition et applications pratiques au travers de nombreux exemples et cas de jurisprudence.

Quelles sont les différentes formes de l'acte anormal de gestion et de l'abus de droit ?

Quelles conséquences fiscales en cas d'acte anormal de gestion et d'abus de droit ?

Quel risque d'acte anormal de gestion ou d'abus de droit en cas de transmission de l'entreprise, d'opération portant sur le capital social ou sur l'immeuble de l'entreprise ?

Quelles procédures pour les redressements et quelles réponses apporter ?

Les aspects concrets de ces notions seront étudiés au regard d'éventuels redressements fiscaux, aussi bien s'agissant de la charge de la preuve de l'existence d'un acte anormal de gestion ou d'un abus de droit que s'agissant de la procédure d'imposition qui doit être suivie par l'Administration fiscale.

Les conséquences du récent abandon de la théorie du risque excessif seront expliquées.

Un éclairage de la combinaison de la notion d'abus de droit avec les nouvelles clauses anti-abus issues des directives européennes sera également donné.

APPROCHE DE LA FISCALITÉ INTERNATIONALE DES ENTREPRISES

les règles de base

Cette formation a pour objectif de présenter les principales règles applicables, du point de vue français, en matière de fiscalité internationale, afin de permettre aux participants d'apporter des réponses aux clients qui les interrogent sur les conséquences d'une implantation à l'étranger ou en France.

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Animation et réponses aux questions des participants. La formation se termine par un quiz pour évaluer les acquis. Support fourni.

ANIMATEUR



Richard JUAN

PROGRAMME

Conventions fiscales de lutte contre les double-imposition

- Pourquoi ?
- Comment ?

Règles d'assujettissement à l'impôt en France des entreprises étrangères implantées en France / des entreprises françaises implantées à l'étranger

- Résidence fiscale
- Etablissement stable
- Retenues à la source

Contrôle des opérations internationales

- Articles 238 A, 209 B, 155 A du CGI
- Acte anormal de gestion

Prix de transfert

- Les principes OCDE
- L'article 57 du CGI
- Les obligations documentaires et déclaratives

ASSOCIATION ET FISCALITÉ

maîtriser le régime fiscal des associations

Cette journée a pour but de présenter la fiscalité applicable aux associations pour une mise en oeuvre pratique et des choix facilités.

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Animation et réponses aux questions des participants. La formation se termine par un quiz pour évaluer les acquis. Support fourni.

ANIMATEUR



Luc GIL

PROGRAMME

Présentation et approfondissement des règles fiscales applicables aux associations

Les critères d'assujettissement et d'imposition aux impôts commerciaux (TVA, IS, CET, taxe sur les salaires).

Les différents cas d'exonération des impôts commerciaux (textes spécifiques, règles des « 4 P », franchise des impôts commerciaux, ...)

Le cas particulier des subventions et de la TVA ou de la rémunération des dirigeants associatifs

La séparation des activités lucratives et non lucratives : sectorisation et filialisation

Analyse de cas de jurisprudence, aspects déclaratifs et proposition d'une méthode.



DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

maîtrisez les points clés

Cette formation a pour finalité de perfectionner vos connaissances en matière de détermination du résultat fiscal, en présentant, à l'aide de décisions de jurisprudence et d'extraits du bulletin officiel des finances publiques, les conséquences pratiques des grands principes de la fiscalité et les retraitements fiscaux qui permettent de passer du résultat comptable au résultat fiscal.

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Animation et réponses aux questions des participants. La formation se termine par un quiz pour évaluer les acquis. Support fourni.

ANIMATEURS



Didier THEROND



Laurence BRETTE

PROGRAMME

Nous vous proposons au cours de cette journée d'approfondir différents retraitements et régimes fiscaux que nous avons sélectionnés à partir de la pratique conseil et contentieux de notre Cabinet.

Sont notamment abordés :

- La correction symétrique des bilans et le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture du premier exercice non prescrit
- L'abandon de la théorie du bilan et la notion d'activité accessoire
- Les conséquences de la variation de l'actif net du bilan
- Principe d'indépendance des exercices et règles applicables lorsque l'entreprise ne clôture aucun exercice en cours d'année ou, au contraire, en clôture plusieurs
- Un rappel des conditions de déductibilité fiscales des charges assorties d'illustrations jurisprudentielles récentes.
- Rappel des règles de déductibilité des charges, des amortissements, des provisions et des liens existants avec les règles comptables.
- Point sur la déductibilité fiscale des subventions et des abandons de créance.
- Rappel du régime fiscal des titres de participation
- Quelles sont les amendes fiscales exigibles en cas de non respect de certaines obligations déclaratives? Quelles parades sont envisageables?



FISCALITÉ DES DISTRIBUTIONS DANS LES SOCIÉTÉS IS

maîtriser les règles fiscales et le formalisme afférents aux revenus distribués

Les dernières lois de finances ont profondément modifié le régime fiscal et social des distributions réalisées par les sociétés IS (volontaires ou subies à l'occasion d'un redressement fiscal) qui de fait, sont désormais asservies à un régime d'imposition et un formalisme précis que nous proposons d'envisager afin de vous permettre d'en maîtriser les points clés et, corrélativement, d'en éviter les écueils.

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Animation et réponses aux questions des participants. La formation se termine par un quiz pour évaluer les acquis. Support fourni.

ANIMATEURS



Luc GIL



Didier THEROND

PROGRAMME

Nous vous proposons de faire une présentation précise et pratique des règles régissant les différentes hypothèses de distribution.

Sont ainsi envisagées les règles régissant :

Les distributions classiques pour lesquelles le prélèvement forfaitaire non libératoire, la contribution additionnelle à l'IS de 3% sur les revenus distribués et les modalités d'imposition à l'IR et à l'IS de ces produits seront approfondis, sans oublier les récentes règles d'assujettissement des distributions des indépendants aux cotisations sociales.

Les distributions résultant des redressements fiscaux et, plus particulièrement, les différentes hypothèses permettant à l'administration de « distribuer » les redressements réalisés et celles dans lesquelles la société doit en désigner les bénéficiaires (article 117 CGI).

Certaines opérations spécifiques génératrices de revenus distribués tels que le rachat par une société de ses propres titres, le changement de régime fiscal d'une société, les partages partiels d'actifs et la liquidation d'une société soumise à l'IS.

Enfin, **les conséquences fiscales des distributions au profit des non-résidents** seront également envisagées.

Les conséquences des nouvelles clauses anti-abus et le point sur la contribution de 3 % sur les revenus distribués.



INGÉNIERIE FISCALE DU DROIT DES SOCIÉTÉS

aspects fiscaux des restructurations, regroupements..

Solutions innovantes, capacité à créer de nouveaux schémas, sécurité juridique et fiscale, telles sont les demandes actuelles en matière d'ingénierie fiscale du droit des sociétés.

Que ce soient des montages nationaux ou des transactions internationales, il semble important de faire un point sur les mesures récentes en matière de droit des sociétés et de fiscalité. Aussi, nous vous proposons une nouvelle formation, qui pourra répondre aux objectifs de vos clients.

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Animation et réponses aux questions des participants. La formation se termine par un quiz pour évaluer les acquis. Support fourni.

ANIMATEURS



Philippe FANGET



Luc GIL



Laurence BRETTE

PROGRAMME

Appréhension des réserves et des résultats

Rappel des schémas classiques : Distribution ou rémunération

Les schémas plus délicats : OBO ou LBO

La fiscalité des rachats par la société de ses propres titres enfin précisée

L'apport à une Holding ou comment sécuriser définitivement son abatement sur les plus-values latentes sur titres

Abus de droit en droit des sociétés

Le cadre de l'abus de droit

Les exemples d'abus de droit avérés ou refusés

Procédures et garanties des redressements fondés sur l'abus de droit

Prestation de service intragroupe

La déductibilité des charges

La convention d'assistance ou de prestations de services « management fees »

La particularité des conventions de gestion de trésorerie

Le cas des dirigeants communs : des jurisprudences préoccupantes

Les conséquences possibles sur la notion de holding animatrice

Transmission d'entreprise

Pactes Dutreil et transmission de sociétés

Engagements collectifs réputés acquis

Holding animatrice de Groupe / ISF et transmission à titre gratuit

OBO familial

Formalités attachées au Pacte Dutreil transmission

La clause anti-abus du régime mère-fille



INTÉGRATION FISCALE

de l'option à la détermination du résultat d'ensemble

L'intégration fiscale est à la fiscalité ce que la consolidation comptable est à la comptabilité.

Ce régime, qui permet d'optimiser les résultats fiscaux des sociétés du groupe, est toutefois subordonné au respect d'un strict formalisme devant être observé en permanence.

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Animation et réponses aux questions des participants. La formation se termine par un quiz pour évaluer les acquis. Support fourni. Cas pratique de synthèse.

Calculatrice nécessaire.

ANIMATEUR



Didier THEROND

PROGRAMME

Cette formation a pour finalité de permettre d'apprécier l'exactitude de la charge d'impôt sur les sociétés comptabilisée dans les comptes sociaux de la société-mère d'un groupe fiscal et des dettes ou créances d'impôt comptabilisées dans les comptes des filiales membres du périmètre d'intégration.

La validation de la charge d'impôt sur les sociétés « groupe » et des charges d'impôt sur les sociétés individuelles a pour corollaire de valider l'exactitude des résultats individuels rectifiés et du résultat d'ensemble, ce qui implique de :

- vérifier l'appartenance ou non à un périmètre intégré des sociétés concernées
- s'assurer de la capacité d'une société à être la mère intégrante d'un groupe, de l'exactitude du résultat d'ensemble et de l'impôt sur les sociétés dont elle est redevable
- vérifier que le montant de l'impôt sur les sociétés individuel comptabilisé dans les comptes de chaque société membre est conforme à la convention d'intégration fiscale
- apprécier le risque d'application d'amendes fiscales induit par l'existence d'erreurs ou d'omission de certaines obligations déclaratives
- apprécier les risques d'impact sur la charge d'impôt sur les sociétés du groupe consécutivement à un contrôle fiscal et de s'assurer de la parfaite application des dispositions de la convention d'intégration
- valider le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises due par chaque société membre en tenant compte des règles spécifiques liées à l'appartenance au groupe d'une société.



LE HOLDING

et sa fiscalité transversale

Cette formation présente la technique du holding comme réponse à des problématiques multiples et apporte un canevas transversal de la fiscalité (prix des prestations intra groupe, fiscalité des groupes, plus-values, opérations sur capital, TVA, taxe sur les salaires, ISF et holding animatrice, pacte Dutreil, conventions de prestations intragroupes).

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Animation et réponses aux questions des participants. La formation se termine par un quiz pour évaluer les acquis. Support fourni.

ANIMATEURS



Luc GIL



Laurence BRETTE

PROGRAMME

- Présentation des schémas d'organisation, de transmission et de rachat d'entreprise
- Maîtrise des risques (abus de droit et acte anormal de gestion) et clause anti-abus
- Constitution par le haut et apport cession / constitution par le bas et apport partiel d'actif
- Les ressources du holding (la remontée des dividendes)
- Les titres de participations, les plus-values
- Les managements fees et la problématique de la direction
- Les dirigeants communs
- La holding intégrée
- La TVA à la lumière de la CJUE, la taxe sur les salaires
- L'ISF, la holding animatrice et le pacte Dutreil



PLUS-VALUES PROFESSIONNELLES

tout sur les régimes d'exonération et leur optimisation pour la transmission d'entreprise

Analyse en profondeur des différents régimes d'exonération, de report ou de sursis ; apport d'une expérience pratique d'amont et d'une approche « contrôle fiscal ».

Maîtrise globale des dispositifs.

Amélioration de la rentabilité des régimes par la mise en place de schémas d'optimisation des dispositifs (cumul, choix d'un ou plusieurs, ordre de « passage » et d'utilisation), les sécurisations.

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Animation et réponses aux questions des participants. La formation se termine par un quiz pour évaluer les acquis. Support fourni.

ANIMATEURS



Laurence BRETTE



Luc GIL

PROGRAMME

Exonération des petites entreprises (151 septies)

Exonération des transmissions d'entreprise (238 quinquies)

Exonération de l'immobilier d'entreprise (151 septies B)

Exonération du départ à la retraite (151 septies A)

Exonération de la transmission à titre gratuit (41 et 151 nonies II)

Report d'imposition en cas d'option IS (151 nonies III)

Report d'imposition en cas de cessation d'activité (151 nonies IV)

Purge ou non des reports / sécurisation

Intérêt du 151-0 octies (maintien des reports)



LE CHEF D'ENTREPRISE ET LA CESSIION DE SES DROITS SOCIAUX

régimes des plus-values et schémas pour optimiser la cession

Mise en place d'une méthodologie globale d'approche et de gestion fiscale des plus-values privées (plus-values immobilières, droit sociaux) et professionnelles (régimes professionnels), des mécanismes de sursis et de reports, d'enchevêtrement des régimes du fait de la restructuration dans le temps de l'entreprise.

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Animation et réponses aux questions des participants. La formation se termine par un quiz pour évaluer les acquis. Support fourni.

ANIMATEURS



Laurence BRETTE



Luc GIL

PROGRAMME

Etablissement d'une colonne de raisonnement et d'analyse permettant de restructurer et réorganiser la connaissance de chaque dispositif et d'optimiser leur application au travers de l'analyse de montages. Analyse de l'actualité fiscale, jurisprudentielle et doctrinale.

Sont ainsi évoqués dans le cadre de cette journée :

- La cession des titres
- La déclaration n°2074
- Le régime de la PME de moins de 10 ans et ses écueils
- Le régime du départ à la retraite et les pièges révélés par les contrôles fiscaux
- La cession à l'intérieur du groupe familial et ses écueils
- L'apport de titres
- La gestion des reports d'imposition : comment les conserver - comment les payer - comment éviter leur perte
- L'apport-cession
- L'OBO
- Les rachats par les sociétés de leurs propres titres et risques engendrés
- la donation des titres IS et les ré-investissements : ce qui est possible de faire
- montages divers



PRESTATIONS DE SERVICES INTRAGROUPES ET FISCALITE

informations et réglementations

L'objectif est de faire le point sur les pratiques et les pièges à éviter dans le cadre de conventions de prestations de services intragroupes.

Ces conventions peuvent avoir un objet non financier (ventes de biens, service administratifs) ou un objet financier (subventions, abandons de créances, prêts et avances, conventions de trésorerie).

Dans tous les cas, il convient d'être particulièrement attentif à la rémunération des ventes ou prestations prévues par ces contrats.

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Animation et réponses aux questions des participants. La formation se termine par un quiz pour évaluer les acquis. Support fourni.

ANIMATEUR



Luc GIL

PROGRAMME

Il est courant dans les groupes de sociétés de constater l'existence de conventions conclues entre les sociétés du groupe.

Sont ainsi évoqués dans le cadre de cette journée :

- La question préalable de la procédure des conventions réglementées et les questions juridiques posées par les arrêts récents de la Cour de Cassation

- La déductibilité des charges

Les principes - La procédure de reprise - Les modalités de rémunération envisageables - synthèse des prix acceptables

- La convention d'assistance ou de prestation de services « management fees »

- La particularité des conventions de trésorerie

Le contexte - La compatibilité de telles opérations avec le monopole bancaire - L'application du régime des conventions réglementées aux conventions de trésorerie sur le plan fiscal, en matière de TVA et en matière de Taxe sur les salaires

- Le cas des dirigeants communs : des jurisprudences préoccupantes
- Etude des jurisprudences - Principes à retenir de ces arrêts

- Les aspects TVA et taxes sur les salaires

- Les conséquences possibles sur la notion de holding animatrice

L'intérêt de la qualification - Définition de la société holding animatrice - Les préconisations liées à l'animation effective de la holding - La limite

SCI ET IMMOBILIER D'ENTREPRISE

la fiscalité applicable aux SCI propriétaires d'immeubles professionnels

Cette journée a pour but de présenter les principaux aspects de la fiscalité applicable aux SCI propriétaires d'immeubles d'entreprise.

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Animation et réponses aux questions des participants. La formation se termine par un quiz pour évaluer les acquis. Support fourni.

ANIMATEURS



Luc GIL



Didier THEROND

PROGRAMME

La SCI en tant que cadre d'accueil de l'immobilier d'entreprise

Comparatif IS-IR

Les principaux aspects des revenus fonciers ou de l'IS (montant du loyer, loyers non-encaissés, construction sur sol d'autrui, déduction des intérêts, financement de l'immeuble par la société d'exploitation...)

La fiscalité des cessions des droits sociaux de SCI (arrêts du Conseil d'Etat Quemener et Baradé)

La situation de la SCI au regard de la TVA (option, LASM, dispense...)

La SCI, l'ISF et la taxe de 3%

Les difficultés fiscales principales soulevées par certaines techniques particulières

Le démembrement de propriété (étude et critique de différents schémas possibles)

Le crédit-bail immobilier : la délicate situation fiscale de la SCI détenue par les associés personnes physiques

Le bail à construction : la coûteuse cession avant terme du terrain au preneur



TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

fusion simplifiée et TUP

Cette journée a pour but de présenter les règles applicables à la Transmission Universelle de Patrimoine en parallèle avec celles applicables à la fusion simplifiée.

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Animation et réponses aux questions des participants. La formation se termine par un quiz pour évaluer les acquis. Support fourni.

ANIMATEUR



Philippe FANGET

PROGRAMME

Aspects juridiques

Des fusions en général
Règles particulières en cas d'absorption d'une filiale à 100 %
Effets juridiques communs : la transmission universelle du patrimoine
TUP : dissolution sans liquidation par TUP
Effets de la réalisation d'une dissolution sans liquidation par TUP

Aspects comptables

Les textes d'aujourd'hui
Les textes de demain

Aspects fiscaux

Impôt sur les sociétés
Taxe sur la valeur ajoutée
Impôts locaux
Enregistrement
Autres taxes



CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE

déterminez et vérifiez la CET

Présentation des caractéristiques et des points clés de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui composent la Contribution Economique Territoriale (CET) afin d'être en mesure d'en contrôler le montant.

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Animation et réponses aux questions des participants. La formation se termine par un quiz pour évaluer les acquis. Support fourni.

ANIMATEUR



Didier THEROND

PROGRAMME

En procédant à une approche approfondie et méthodique, nous vous proposons de réaliser un « check up » destiné à apprécier la situation de l'entreprise au regard de la CET pour cerner le régime d'imposition et les exonérations applicables, identifier les erreurs d'imposition et apprécier l'impact de certaines opérations sur son montant (telles les opérations de restructuration ou l'entrée de la société dans un groupe fiscal).

L'entreprise est-elle imposable ?

Rappel des activités imposables
Particularité des locations immobilières
Formalisme des exonérations facultatives

Cotisation foncière des entreprises (CFE)

Présentation des différentes valeurs locatives foncières : immeubles commerciaux ou industriels
Rapprochement avec la valeur locative foncière retenue pour la taxe foncière : exemples de cadrages
Quelles obligations déclaratives : 1447 M ou 1447-C ?
Payement de la CFE

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Quel chiffre d'affaires retenir pour déterminer le taux effectif d'imposition ?
Détermination de la valeur ajoutée (VA)
Eviter l'amende fiscale exigible en cas d'erreur ou d'omission de déclaration des salariés (1330 CVAE)

Dégrèvements et régimes d'exonération existants

N'oubliez pas de demander le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée (1327-CET) et le bénéfice du dispositif transitoire d'écêtement des pertes (1332-CET).
Exonérations des entreprises nouvelles, des ZRR, des quartiers prioritaires de la politique de la ville.



CRÉDITS ET RÉDUCTIONS D'IMPÔT

identifier les incitations fiscales applicables à vos clients

Cette journée a pour but de présenter les principaux crédits d'impôt (hors crédit d'impôt recherche) et réductions d'impôt auxquels les entreprises peuvent prétendre en contrepartie de leurs dépenses et investissements.

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Animation et réponses aux questions des participants. La formation se termine par un quiz pour évaluer les acquis. Support fourni.

ANIMATEUR



Didier THEROND

PROGRAMME

Cette formation a pour finalité de présenter les principaux crédits et réductions d'impôt (hors crédit d'impôt recherche) et de sensibiliser ses participants à l'existence du dispositif communautaire dit « de minimis » qui a pour finalité de plafonner le montant maximum de certains avantages fiscaux.

Distinction entre les notions de crédit et de réduction d'impôt

Les différents dispositifs :

- Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art
- Crédit d'impôt en faveur de la formation et de l'apprentissage
- Crédit d'impôt Compétitivité Emploi (CICE)
- Réduction d'impôt pour mécénat
- Le report en arrière des déficits : la créance de « carry back »
- Crédits d'impôt étrangers

Mise en oeuvre

Articulation avec la réglementation européenne « de minimis »

CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE

tout ce qu'il faut savoir sur le CIR et le CII

Cette formation a pour but de présenter les différents dispositifs prévus par l'article 244 quater B du CGI au titre du crédit d'impôt pour dépenses de recherche auquel les entreprises peuvent prétendre en contrepartie de leurs dépenses et investissements.

Les critères d'éligibilité des projets et travaux de recherche, ainsi que des dépenses afférentes à ces différents dispositifs, seront étudiés au cours de cette journée, de même que le formalisme et la structuration des dossiers financiers et scientifiques justificatifs, et la gestion du contrôle par l'administration fiscale, le MENESR et le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique.

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Animation et réponses aux questions des participants. La formation se termine par un quiz pour évaluer les acquis. Support fourni.

ANIMATEUR



Richard JUAN

PROGRAMME

Les différents dispositifs

- Crédit d'impôt recherche (CIR, article 244 quater B du CGI)
- Crédit d'impôt « collection » (CIR « Textile » article 244 quater B, II-h du CGI)
- Crédit d'impôt « innovation » (CII, article 244 quater B, II-k du CGI)

Le contrôle de la mise en oeuvre de ces dispositifs par les entreprises

- Rôle de l'administration fiscale
- Rôle du MENESR, du Ministère de l'Economie, de l'industrie et du Numérique

Les dossiers justificatifs

- Dossier financier
- Dossier scientifique

Les demandes de rescrit et les demandes d'agrément

FISCALITÉ DE L'INNOVATION

panorama des principaux dispositifs applicables en France

Cette formation a pour but de présenter un panorama des différents dispositifs fiscaux d'incitation à l'innovation prévus par le droit français, susceptibles d'être utilisés par l'entreprise (règles applicables, critères d'éligibilité, contrôle).

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Animation et réponses aux questions des participants. La formation se termine par un quiz pour évaluer les acquis. Support fourni.

ANIMATEUR



Richard JUAN

PROGRAMME

Les principaux dispositifs utilisables par l'entreprise :

- Crédit d'impôt recherche
- Crédit d'impôt recherche « textile »
- Crédit d'impôt recherche « innovation »
- Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art
- L'imposition à taux réduit des revenus de la propriété industrielle (dispositif prévu par l'article 39 terdecies du CGI)
- Le statut « jeune entreprise innovante »

IMPÔT SUR LE REVENU

comprendre, préparer, optimiser

Mise en place d'une méthodologie globale de l'impôt sur le revenu, réorganisant les connaissances et les acquis, structurant les mécanismes et les leviers de défiscalisation pour ensuite « focuser » sur les différentes catégories.

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Animation et réponses aux questions des participants. La formation se termine par un quiz pour évaluer les acquis. Support fourni.

ANIMATEUR



Laurence BRETTE

PROGRAMME

Schéma du calcul général de l'impôt, de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus, maîtrise des mécanismes.

- le foyer fiscal (rattachement / détachement / à quelle date se placer / les bonnes questions à se poser)
- la tranche marginale d'imposition et son plafonnement
- les leviers de défiscalisation, leur maîtrise : l'immobilier de défiscalisation, les produits bancaires (capitalisation et assurance-vie PEA / PERP)
- maîtrise de la subtilité des différents revenus (revenu du travail, du patrimoine / revenus exceptionnels et différés)
- zoom sur les plus-values mobilières et immobilières
- la problématique des pensions et leur optimisation
- apport et analyse des impacts, des subtilités et risques des mesures fiscales nouvelles ou à venir, définition et clarification des orientations au vu de l'actualité fiscale (positions jurisprudentielles, doctrinales)

ISF : GESTION FISCALE

les nouvelles règles

Cette journée a pour but de présenter les principales difficultés de l'ISF et d'apporter des réponses pratiques sur son application et les moyens de l'optimiser au stade de la déclaration ou du paiement.

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Animation et réponses aux questions des participants. La formation se termine par un quiz pour évaluer les acquis. Support fourni.

ANIMATEURS



Luc GIL



Didier THEROND

PROGRAMME

Lors de cette journée, il sera étudié :

Le champ d'application

Savoir déterminer les personnes soumises à cet impôt (« foyer » ISF, résident, non résident, biens démembrés, ...)

Savoir déterminer les biens relevant ou non de cet impôt (biens exonérés, biens professionnels, groupes de sociétés, immobilier professionnel)

L'évaluation des biens imposables

Savoir évaluer l'ensemble des biens composant le patrimoine soumis à l'impôt

Connaître les modalités de déduction des dettes

Connaître les mécanismes de calcul de l'impôt et les nouvelles règles de plafonnement

Déclaration et contentieux

Les éléments indispensables dans la déclaration et les modalités du contrôle par l'administration fiscale

Quelle stratégie pour réduire son ISF ?

Réorganiser, transmettre, souscrire, donner, ...

La nouvelle donne après la Loi de finances pour 2017

LA TVA ET SON ACTUALITÉ

la TVA est simple dans sa conception, complexe dans son application et son approche communautaire

D'où la maîtrise des principes de la TVA, de son champ d'application et du droit à déduction.

Maîtrise de la TVA intracommunautaire, des règles de territorialité et de l'autoliquidation (en matière de prestations de services).

Analyse et position à la lumière des évolutions des instances communautaires et de la jurisprudence dense de la CJUE.

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Animation et réponses aux questions des participants. La formation se termine par un quiz pour évaluer les acquis. Support fourni.

ANIMATEUR



Laurence BRETTE

PROGRAMME

- champ d'application de la TVA, droit à déduction, modalité de récupération de la TVA, remise en cause du droit à déduction, anticipation du droit à déduction.
- focus sur le régime des indemnités, des subventions et aides inter entreprises, sur la perception des produits financiers, sur les opérations sur le capital, sur les holdings.
- prestations de services B to B et B to C
- formalisme et aspects pratiques (mentions sur les factures impayées, TVA facturée à tort, DES, CA3, les régimes d'autoliquidation, obligations déclaratives).
- Le programme sera complété et/ou adapté en fonction de l'actualité au jour de la formation.



TVA IMMOBILIÈRE ET DROITS D'ENREGISTREMENT

les 15 notions qui fondent la nouvelle législation

Cette journée a pour but de présenter la réforme de la TVA immobilière applicable depuis le 11 mars 2010.

La présentation est faite de façon synthétique et originale par l'étude des termes et notions qui fondent le texte légal pour permettre d'acquérir une méthode applicable en pratique.

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Animation et réponses aux questions des participants. La formation se termine par un quiz pour évaluer les acquis. Support fourni.

ANIMATEUR



Luc GIL

PROGRAMME

Transférée dans la loi de finances rectificative pour 2010, la réforme de la TVA applicable aux opérations immobilières est entrée en vigueur le 11 mars 2010 et transpose en droit interne les dispositions de la directive n°2006/112/CE du 28 novembre 2006.

Lors de cette journée, seront étudiées les 15 notions essentielles à la compréhension de la réforme :

- Assujettis et non-assujettis
- Terrains, immeubles, droits assimilés
- Option pour l'imposition à la TVA
- Notions de « production et livraison »
- Mesures transitoires
- Notion « d'ayant ouvert droit à déduction »
- Redevable de la TVA
- Bail à construction
- Livraison à soi-même
- Taux de TVA
- Engagements de revendre et de construire
- Dispense de TVA
- Suppression et banalisation du régime des marchands de biens
- Fait générateur et exigibilité
- Notion de « prix exprimé »

TVA DES OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Quelle TVA appliquer ou s'auto-appliquer ?

Le nombre d'entreprises ne réalisant que des opérations internes (i.e. franco-française) relève désormais de l'exceptionnel. Bon nombre d'entre elles réalisent, en qualité de client ou de fournisseur, des opérations avec des entreprises situées dans l'Union Européenne ou, au contraire, hors de l'Union Européenne.

Nous vous proposons donc de passer en revue les règles de territorialité applicables à une sélection d'opérations afférentes à des ventes de biens ou des prestations de services, tout en précisant leurs aspects déclaratifs sur les déclarations de TVA (CA3) et, selon le cas, sur les déclarations européennes de services (DES) ou d'échanges de biens (DEB).

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Animation et réponses aux questions des participants. La formation se termine par un quiz pour évaluer les acquis. Support fourni.

ANIMATEUR



Didier THEROND

PROGRAMME

Après avoir rappelé quelques précisions d'ordre terminologique sur certaines notions utilisées en matière de TVA, la journée se déroulera en suivant l'approche suivante :

I- Echanges Internationaux de biens

a) Echanges intracommunautaires

- acquisitions et livraisons intracommunautaires
- opérations particulières (opérations triangulaires-transferts intracommunautaires de stocks)

Pour chacune de ces opérations, les règles de territorialité, de déclarations sur la CA3 et la DEB seront précisées.

b) Echanges extracommunautaires

- Exportations / Importations

Règles de territorialité et déclarations CA3. Rôle du Document Administratif Unique.

II- Prestations de services internationales

Principe général

- prestations réalisées avec un preneur assujéti (article 259-1° du CGI)
- opérations particulières : B to B et B to C (prestations se rattachant à un immeuble - prestations de transport de personnes)
- opérations particulières : B to C (intermédiaires transparents - prestations immatérielles)

Pour chacune de ces opérations, seront précisées les règles de territorialité ainsi que l'aspect déclaratif TVA (CA3) et, le cas échéant, DES y afférent.



LES PACTES DUTREIL

ISF, PME et transmission d'entreprise

Cette journée a pour objectif la maîtrise du cadre fiscal des pactes Dutreil « transmission d'entreprise » et « Impôt de solidarité sur la fortune ». Connaître les opérations autorisées, les optimisations fiscales qui peuvent être réalisées dans un cadre légal et doctrinal défini afin de mettre en oeuvre en toute sécurité les pactes : exemples de stratégies fiscales en matière de transmission.

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Animation et réponses aux questions des participants. La formation se termine par un quiz pour évaluer les acquis. Support fourni.

ANIMATEURS



Philippe FANGET



Luc GIL

PROGRAMME

Pacte Dutreil : ISF

Fiche de synthèse
Titres concernés
Holding animatrice
Engagement de conservation
Obligations déclaratives

Pacte Dutreil : Transmission d'entreprises individuelles (CGI 787 C)

Fiche de synthèse
Biens exonérés et entreprises concernées
Délai de détention
Engagement de conservation
Obligations déclaratives

Pacte Dutreil : Transmission de sociétés (CGI 787 B)

Présentation / fiche technique
Avantage fiscal / calcul des droits
Sociétés éligibles
Engagement de conservation
Sociétés interposées / holding
Obligations déclaratives / sanctions / prescription
Rupture du Pacte et conséquences

Mise en oeuvre de stratégies fiscales

Transmettre à un enfant : LBO familial et soultre
Transmettre à un collaborateur : outil d'interressement
Optimisation d'une cession future
Optimisation d'une transmission de patrimoine



MANAGEMENT MOTIVATIONNEL

quelles sont les règles ?

L'objectif de cette formation qui se déroule sur deux journées est de créer un environnement favorable à la motivation de vos collaborateurs.

ORGANISATION

DURÉE : Deux jours (groupe de 10 personnes)

COÛT : 1 600 € HT / jour

Déplacement et hébergement en sus

Formation proposée par le Cabinet CARPE DIEM
FACILITIES

Contact : Gilles COLLIAT

Tél : 04 72 11 50 80

n° agrément : 82 69 13815 69

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Animation et réponses aux questions des participants.

ANIMATEURS



Gilles COLLIAT



Olivier BATAILLARD

PROGRAMME

Bien se connaître pour mieux manager

Réaliser un autodiagnostic de votre personnalité et des bras de levier motivationnel

Connaître les bras de levier de la motivation de chacun

Savoir écouter

Valoriser votre équipe grâce à l'écoute active

Développer la maîtrise de soi

Savoir développer une démarche positive

Motiver votre équipe pour l'amener à la performance

Analyser chaque vendeur : motivations personnelles, compétences et savoir-faire spécifiques

Organiser et distribuer les tâches motivantes

Développer l'esprit d'équipe : réunions, lancement de produit, actions commando, salons...

Accompagner la progression collective et individuelle : coaching, tutorat, formation

Contrôler et mesurer les résultats



GESTION DES CONFLITS

anticiper et gérer

L'objectif de cette formation est de comprendre le mécanisme d'un conflit pour mieux y faire face et apporter les solutions adaptées.

Définir la notion de conflit et de mesurer son impact sur la santé.

Découvrir les leviers d'une communication apaisante et raisonnée.

Disposer d'outils opérationnels pour renforcer sa capacité d'action en situation conflictuelle.

Faire preuve de lucidité face aux situations hostiles et préserver son intégrité

ORGANISATION

DURÉE : Deux jours consécutifs ou 1 + 1
selon le cas (groupe de 10 personnes)

COÛT : 1 600 € HT / jour
Déplacement et hébergement en sus

Formation proposée par le Cabinet CARPE DIEM
FACILITIES
Contact : Gilles COLLIAT
Tél : 04 72 11 50 80
n° agrément : 82 69 13815 69

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :
Animation et réponses aux questions des participants.

ANIMATEURS



Gilles COLLIAT



Olivier BATAILLARD

PROGRAMME

Itinéraire pédagogique :

Séquence 1

Comprendre la logique de communication en situation conflictuelle.
Savoir modifier son point de vue pour accroître son niveau de confiance et d'efficacité.

Séquence 2

Savoir créer les conditions d'une dynamique relationnelle positive.
Expérimenter physiquement la manière dont nos comportements influencent la qualité de nos relations et les principes de régulation émotionnelle associés.

Séquence 3

Révéler la logique des conflits et des postures agressives.
Savoir dissocier le comportement de l'intention.
Objectiver la relation conflictuelle pour désamorcer les tensions.

Séquence 4

Analyser et enrichir les pratiques des participants en matière de prévention des conflits.
Accroître sa capacité d'observation et d'analyse pour intervenir sereinement.



PRÉVENIR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

comprendre - détecter - prévenir

Les risques psychosociaux (RPS) correspondent à des situations de travail qui peuvent être induites par l'activité elle-même ou générées par l'organisation et les relations de travail.

L'objectif de cette journée est de : définir la notion de risque psycho-social - positionner les RPS dans le cadre légal - être en capacité de reconnaître une personne en difficulté - identifier des ressources utiles à la prévention des RPS et à la santé des collaborateurs.

ORGANISATION

DURÉE : 1 jour (groupe de 10 personnes)

COÛT : 1 600 € HT / jour
Déplacement et hébergement en sus

Formation proposée par le Cabinet CARPE DIEM
FACILITIES
Contact : Gilles COLLIAT
Tél : 04 72 11 50 80
n° agrément : 82 69 13815 69

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :
Animation et réponses aux questions des participants.

ANIMATEURS



Gilles COLLIAT



Olivier BATAILLARD

PROGRAMME

Itinéraire pédagogique :

Séquence 1

Comprendre la dynamique des RPS et les indicateurs associés
Poser le cadre juridique : enjeux juridiques, économiques et humains.

Séquence 2

Savoir détecter les signaux faibles du stress
Accroître son acuité visuelle pour reconnaître une personne en difficulté

Séquence 3

Identifier et prévenir les situations à risque : Quelles ressources pour gérer le stress ?
Aborder les notions de co-responsabilité et de rythme inversé
Qualifier les marges de manoeuvre au niveau individuel, collectif, managérial et organisationnel

Séquence 4

Assurer le rôle de prévention et d'alerte : A qui s'adresser ?
Identifier les bonnes pratiques managériales en matière de promotion du bien-être au travail

SCORE DE PERFORMANCE MANAGERIALE

des concepts aux outils

Donner des repères précis et opérationnels à ses managers afin d'améliorer leurs performances et pratiques managériales.
Mettre en place des actions d'amélioration et/ou des formations sur-mesure et individualisées pour améliorer les pratiques managériales.
Évaluer le retour sur investissement d'actions de formations entreprises.
Soutenir au cas par cas certains de ses managers par des actions de coaching.

ORGANISATION

DURÉE : Accompagnement individuel
(groupe de 10 personnes)

COÛT : 1 600 € HT / jour + 350 € HT le
questionnaire / personne
Déplacement et hébergement en sus

Formation proposée par le Cabinet CARPE DIEM
FACILITIES
Contact : Gilles COLLIAT
Tél : 04 72 11 50 80
n° agrément : 82 69 13815 69

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Questionnaire accompagné d'une journée de debriefing.

ANIMATEURS



Gilles COLLIAT



Olivier BATAILLARD

PROGRAMME

Itinéraire pédagogique :

Des questionnaires, sous format papier ou électronique, sont remplis par les collaborateurs directs d'un manager, son supérieur hiérarchique, ses collatéraux et lui-même.

Un traitement informatique, garantissant la confidentialité des réponses des collaborateurs et des collatéraux, produit un rapport, photographie à un instant "t", mettant en exergue les points d'appui et les points d'amélioration du manager au travers de 8 facteurs clés.

Une analyse détaillée est produite permettant, grâce à ses commentaires et ses recommandations au manager, d'exploiter rapidement les résultats du diagnostic.

Une restitution des résultats par un consultant senior certifié permet au manager d'avoir une analyse globale et détaillée de ses pratiques et performances ainsi que d'obtenir des préconisations concrètes le guidant dans l'amélioration de son management.

CONDUITE DE RÉUNION

approche stratégique

Certaines réunions sont cruciales pour faire avancer un projet, prendre des décisions... Cette formation a pour but d'aider à mieux appréhender la conduite d'une réunion. Capter son auditoire, animer un groupe et aboutir à un résultat afin d'optimiser la réunion.

ORGANISATION

DURÉE : Deux jours (groupe de 10 personnes)

COÛT : 1 600 € HT / jour
Déplacement et hébergement en sus

Formation proposée par le Cabinet CARPE DIEM
FACILITIES
Contact : Gilles COLLIAT
Tél : 04 72 11 50 80
n° agrément : 82 69 13815 69

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :
Animation et réponses aux questions des participants.

ANIMATEURS



Gilles COLLIAT



Olivier BATAILLARD

PROGRAMME

Préparation de la réunion

Définition du sujet et des objectifs
Convocation, lieu, plan de table
Préparation matériel, du fond et de la forme

Déroulement de la réunion

Les différentes réunions possibles
Présentation des sujets et des objectifs de la réunion
Lancement des débats

Les techniques d'animation

Utilisation des questions, progression de la réunion
Recentrer une discussion
Animer un groupe, faire produire des idées
Conclure une réunion

Régulation des tensions du groupe

Observer et analyser les comportements des participants
Faire prendre une décision difficile à un groupe

Production et concrétisation en groupe

Utiliser les techniques de résolution de problèmes
Remobiliser l'attention des participants
Faire apparaître la progression du groupe
Concrétiser les décisions du groupe

GESTION DU STRESS EN CONTEXTE PROFESSIONNEL

comment préserver son efficacité ?

Définir la notion de stress et visualiser son impact sur la santé.
Comprendre le mécanisme du stress et le fonctionnement logique du cerveau.
Piloter la bascule d'un état d'esprit émotionnellement fragile à un état d'esprit plus serein.
Savoir déclencher volontairement des ressources positives en situations de fragilité.

ORGANISATION

DURÉE : Deux jours consécutifs ou 1 + 1
selon les cas
(groupe de 10 personnes)

COÛT : 3 000 € HT / jour
Package individuel incluant
questionnaires 550 € / personne
Déplacement et hébergement en sus

Formation proposée par le Cabinet CARPE DIEM
FACILITIES

Contact : Gilles COLLIAT

Tél : 04 72 11 50 80

n° agrément : 82 69 13815 69

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Animation et réponses aux questions des participants.

ANIMATEURS



Gilles COLLIAT



François DÉSORMIÈRE

PROGRAMME

Itinéraire pédagogique

Séquence 1

Partager sa vision sur le thème du stress
Appréhender les 4 territoires du cerveau et leurs rôles fondamentaux

Séquence 2

Prendre sa place dans l'espace mental, physique et émotionnel
Identifier ses propres ressources énergétiques et les moyens de recharge associés
Expérimenter des principes de régulation émotionnelle éprouvés en situations extrêmes

Séquence 3

Rééquilibrer la balance exigences / moyens pour réduire le stress perçu
Savoir modifier son point de vue pour accroître son niveau de confiance en soi
Développer le calme mental et adopter les bonnes stratégies face aux situations délicates

Séquence 4

Mobiliser les ressources de l'intelligence adaptative par des exercices spécifiques
Créer une routine préventive individualisée pour répondre à ses besoins in situ.

AMÉLIORER SA COMPÉTENCE ÉMOTIONNELLE

maîtriser et utiliser ses émotions pour mieux manager

Le manager est confronté en permanence à son propre ressenti et à celui de ses collaborateurs car les émotions ont des conséquences sur l'efficacité individuelle et collective.

Cette formation a pour but de comprendre le concept de compétence émotionnelle, d'identifier ses points d'appui et de développement et de développer ses compétences personnelles et ses compétences sociales.

ORGANISATION

DURÉE : Accompagnement flexible

1 demi-journée de debriefing quand le travail est en individuel.
Ensuite 2 à 4 demi-journées

COÛT : 3 000 € HT / jour

Package individuel incluant
questionnaires 550 € HT / pers.
Déplacement et hébergement en sus

Formation proposée par le Cabinet CARPE DIEM
FACILITIES

Contact: Gilles COLLIAT

Tél : 04 72 11 50 80

n° agrément : 82 69 13815 69

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Animation et réponses aux questions des participants.

ANIMATEURS



Gilles COLLIAT



François DÉSORMIÈRE

PROGRAMME

Itinéraire pédagogique

Comment avoir une meilleure connaissance de ses états émotionnels et de leurs impacts sur sa performance et ses relations.

Identification de ses « déclencheurs »

Comment développer sa confiance en soi

Résultats détaillés du 360°

Mise en situation

L'apport des neurosciences dans la compréhension des phénomènes de la perte de contrôle

Développer ses forces intérieures

Élaboration du plan d'action sur les compétences émotionnelles personnelles

Pourquoi et comment développer son empathie : Test et mises en situation

Savoir « développer les autres » : les techniques du « feedback »

Aiguiser son sens politique : dresser la carte de ses relations et la matrice du pouvoir



COMMUNICATION PERSUASIVE

transmettre et persuader

Identifier la façon dont les autres nous perçoivent.
 Acquérir une méthode pour reconnaître les besoins d'autrui en s'appuyant sur des comportements observables.
 Savoir adapter notre langage et nos comportements en fonction d'autrui.
 Développer son empathie et sa flexibilité.
 Bâtir et renforcer la confiance avec son environnement.
 Intégrer et faire intégrer le changement en traitant les comportements défensifs.

ORGANISATION

DURÉE : 2 jours en collectif

COÛT : 3 000 € HT / jour
 Package individuel incluant
 questionnaires 550 € HT / pers.
 Déplacement et hébergement en sus

Formation proposée par le Cabinet CARPE DIEM
FACILITIES
 Contact : Gilles COLLIAT
 Tél : 04 72 11 50 80
 n° agrément : 82 69 13815 69

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :
 Animation et réponses aux questions des participants.

ANIMATEURS



Gilles COLLIAT



François DÉSORMIÈRE

PROGRAMME

Itinéraire pédagogique

Le style social

Les conséquences d'une bonne et d'une mauvaise communication
 Distinguer le jugement du descriptif
 Découverte de la matrice des styles sociaux

La confiance et l'empathie

Les 4 piliers de la confiance (Ouverture, Fiabilité, Authenticité, Acceptation)
 Points forts et points faibles de chaque style
 Le modèle de confiance Persona
 Qu'est-ce que l'empathie
 Pourquoi et comment faire preuve d'empathie

Le changement et la défensive

Le cycle de maintenance
 Les comportements défensifs
 Comment traiter les comportements défensifs
 La spirale d'évolution

Le processus de communication

Les différentes étapes d'un entretien efficace (préparation, commencement, analyse, confrontation, résolution, conclusion, suivi)
 Intégrer le style social de son interlocuteur à chacune des étapes

LES RENDEZ-VOUS DE L'ACTUALITÉ SOCIALE

les dernières évolutions sociales

Cette formation a vocation à synthétiser les thèmes de l'actualité légale, réglementaire et jurisprudentielle, en matière sociale.

Elle constitue un socle constant de mise à jour des connaissances visant à améliorer l'approche conseil et la maîtrise des risques liés à l'évolution des règles sociales.

Ce séminaire donne un coup de projecteur sur les règles sociales les plus actuelles et fait un point particulier, lors de chaque session, sur un thème spécifique en lien avec l'actualité.

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE :

3 sessions annuelles :

janvier-février / juin-juillet / octobre-novembre

ou

2 sessions annuelles :

février-avril / septembre-novembre

ou

1 session annuelle

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Animation et réponses aux questions des participants. La formation se termine par un quiz pour évaluer les acquis. Utilisation d'un support fourni

ANIMATEURS



Frédéric FAYAN-ROUX



Séverine AUBERT



Véronique CHAPUIS

Avocats spécialisés en droit du travail,
de la sécurité sociale et de la protection sociale,
Conseil aux entreprises

PROGRAMME

Clarifier les nouveaux principes

Développer les aspects pratiques

Identifier les problématiques et les stratégies à mettre en place pour les clients

Le programme détaillé est déterminé en fonction de l'actualité législative et jurisprudentielle la plus récente.

LES RENDEZ-VOUS DE L'ACTUALITÉ SOCIALE

Journée spéciale loi travail (loi El Khomri)

La loi travail, a été l'occasion d'une forte mobilisation politique et syndicale et a donné lieu à de nombreux débats particulièrement clivants, sans qu'il soit souvent possible de distinguer les positions de chacun et la réalité des faits. Mais au final, cette loi, entrée en vigueur le 10 août 2016, emporte-elle des évolutions majeures ?

De manière dépassionnée, cette journée de formation a pour objectif d'analyser les principales réformes issues de la loi et leurs conséquences dans la vie des entreprises ainsi que les solutions pratiques de mise en œuvre.

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Cours collectif appuyé par un support Powerpoint (fourni à l'issue de la session sur un support informatique ou accès direct via un serveur internet). Animation et réponses aux questions.

ANIMATEURS



Frédéric FAYAN-ROUX



Séverine AUBERT



Véronique CHAPUIS

Avocats spécialisés en droit du travail,
de la sécurité sociale et de la protection sociale,
Conseil aux entreprises

PROGRAMME

Négociation collective :

L'adoption de la règle majoritaire,
Les assouplissements pour la négociation dans les entreprises
dépourvues de représentation syndicale,
Les règles d'articulation entre les accords collectifs.

Représentation du personnel

Durée du travail
Primauté de l'accord d'entreprise

Inaptitude physique

Le remaniement de la procédure de constatation de l'inaptitude
physique, ...

Institutions représentatives du personnel

La facilitation de l'exercice du droit syndical,
Les ajustements dans la gestion du Comité d'entreprise (précision
BDES).

Licenciement économique

L'ajustement du cadre légal.

Sécurisation des parcours professionnels

Le compte personnel d'activité ...



LES ATELIERS DU DROIT SOCIAL (niveau 1 et niveau 2)

s'entraîner, s'exercer à résoudre les problématiques de droit social fréquemment rencontrées par les entreprises

Un parcours organisé autour de deux niveaux (2 x 2 journées) consacré à la pratique du droit du travail sous forme de « training », à l'aide de cas pratiques inspirés de situations réelles.

Objectifs :

- Optimiser ses connaissances en droit du travail
- Gagner en autonomie dans l'application du cadre juridique
- Éviter les principaux risques en matière sociale
- Sécuriser ses pratiques RH

ORGANISATION

DURÉE :

Niveau 1 : 2 journées

Niveau 2 : 2 journées

Les niveaux peuvent être demandés distinctement.

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Résolution de cas pratiques en groupes de travail

Mise en situation des participants

Correction et illustration

Animation et réponses aux questions

ANIMATEURS



Frédéric FAYAN-ROUX



Séverine AUBERT

Avocats spécialisés en droit du travail,
de la sécurité sociale et de la protection sociale,
Conseil aux entreprises

PROGRAMME

Les modules du niveau 1 et du niveau 2 sont complémentaires mais peuvent être dissociés.

Niveau 1 - module 1

L'embauche / Choisir le type de contrat / Rechercher les textes applicables / Maîtriser la forme, le contenu et les clauses obligatoires du contrat

Niveau 1 - module 2

Le pouvoir disciplinaire de l'employeur / Cadre juridique / Appréciation de la gravité de la faute / Mise en œuvre de la procédure disciplinaire

Niveau 1 - Module 3

La rupture du contrat de travail

De l'appréciation des faits au respect de la procédure,...

Assimiler les règles encadrant le départ des salariés (licenciement, rupture conventionnelle, démission)

Niveau 2 - Module 1

Rédiger les clauses sensibles du contrat de travail

Définition de fonction

Clause de non-concurrence / Clause de dédit-formation / Clause de mobilité,...

Niveau 2 - Module 2

La modification du contrat de travail

Assimiler les différentes causes de modification

Les conditions de forme à respecter / Les conséquences du refus

Niveau 2 Module 3

La rémunération Les formes de rémunération et éléments de salaire

Respect des minima / Egalité de traitement / Gestion des avantages en nature

Niveau 2 - Module 4

La durée du travail / Gestion des différents temps de travail

Régime des heures supplémentaires

Suspension du contrat (maladie, maternité, accident)

Aménagement du temps de travail (convention de forfaits, annualisation,...)



L'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

un outil de flexibilité

La loi El Khomri a complété le dispositif permettant à l'entreprise de négocier le décompte et l'aménagement du temps de travail. L'aménagement du temps de travail est un outil au service des entreprises en recherche de productivité et de flexibilité.

L'objectif de cette journée de formation est de comprendre les enjeux et les options qui s'ouvrent aux entreprises dans la gestion du temps de travail.

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Cours collectif appuyé par un support Powerpoint (fourni à l'issue de la session sur un support informatique ou accès direct via un serveur internet). Animation et réponses aux questions.

ANIMATEURS



Frédéric FAYAN-ROUX



Séverine AUBERT



Véronique CHAPUIS

Avocats spécialisés en droit du travail,
de la sécurité sociale et de la protection sociale,
Conseil aux entreprises

PROGRAMME

Définition, décompte et contrôle du temps de travail (notion de travail effectif, durées maximales, ...)

Négociation de l'aménagement du temps de travail au sein de l'entreprise :

- annualisation,
- mise en place de forfaits annuels,
- d'astreintes,
- décompte des temps de pause,
- gestion des temps de trajet,
- fixation du contingent d'heures supplémentaires,
- temps partiels et travail intermittent,
- gestion des repos (repos quotidien, repos dominical, ...)
- travail de nuit,
- mise en place d'un compte épargne temps,
- ...

Aménagement du temps de travail non négocié

EPARGNE SALARIALE

l'épargne salariale reste un mode privilégié d'optimisation de la rémunération, quelle que soit la taille de l'entreprise. Souvent sous-exploités, les dispositifs d'épargne offrent une large palette d'avantages.

L'épargne salariale est un mode privilégié d'optimisation de la rémunération, quelle que soit la taille de l'entreprise et offre une large palette d'avantages. L'objectif de cette journée est de :

- présenter les principaux dispositifs d'épargne salariale, suite aux récentes évolutions législatives
- synthétiser les avantages de chaque dispositif
- fournir les outils permettant d'utiliser et conseiller les entreprises.

Savez-vous que :

- une entreprise de moins de 50 salariés peut signer un accord de participation lui permettant de verser jusqu'à la moitié de son bénéfice net fiscal ou comptable ?
- une entreprise peut rémunérer certains salariés associés à un projet d'entreprise, dans le cadre d'un intéressement de projet ?

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Cours collectif appuyé par un support Powerpoint (fourni à l'issue de la session sur un support informatique ou accès direct via un serveur internet). Animation et réponses aux questions.

ANIMATEURS



Frédéric FAYAN-ROUX



Séverine AUBERT



Véronique CHAPUIS

Avocats spécialisés en droit du travail,
de la sécurité sociale et de la protection sociale,
Conseil aux entreprises

PROGRAMME

Les dispositifs d'épargne salariale :

Intéressement et supplément d'intéressement
Participation et supplément de participation
Intéressement de projet
PEE/PEI
PERCO/PERCO-I

Obligations et mise en œuvre

Valeur ajoutée du conseil : conception d'une formule de calcul adaptée à l'entreprise (intéressement, participation, abondement)

L'épargne salariale dans les petites entreprises (TPE/PME)

Avantages sociaux et fiscaux



GERER LA RUPTURE INDIVIDUELLE DU CONTRAT DE TRAVAIL

hors motifs économiques

La gestion des risques liés à la rupture du contrat figure parmi les préoccupations récurrentes des entreprises qui doivent maîtriser les différents processus.

L'objectif de cette journée est d'appréhender les règles juridiques propres à chaque mode de rupture, pour utilement conseiller l'entreprise, la sécuriser dans ses pratiques et minimiser le risque contentieux.

Savez-vous que :

- L'absence prolongée d'un salarié n'équivaut pas à une démission ?
- La résiliation judiciaire aux torts de l'employeur a les mêmes conséquences qu'un licenciement abusif ?
- L'employeur ne peut transiger sur une rupture conventionnelle ?

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Cours collectif appuyé par un support Powerpoint (fourni à l'issue de la session sur un support informatique ou accès direct via un serveur internet).
Animation et réponses aux questions.

ANIMATEURS



Frédéric FAYAN-ROUX



Séverine AUBERT



Véronique CHAPUIS

Avocats spécialisés en droit du travail,
de la sécurité sociale et de la protection sociale,
Conseil aux entreprises

PROGRAMME

Rupture à l'initiative du salarié (démission équivoque, prise d'acte, résiliation judiciaire, départ à la retraite) :

Conditions de forme et de fond
Conséquences pour l'entreprise

Rupture à l'initiative de l'entreprise (licenciement, mise à la retraite) :

Licenciement disciplinaire / autres motifs
Qualification de la faute
Conditions de forme et de fond
La motivation du licenciement : astuces et pièges à éviter

Rupture négociée (rupture conventionnelle, transaction, rupture d'un commun accord) :

Conditions de forme et de fond

GESTION DES RISQUES PROFESSIONNELS AT/MP :

source majeure d'économie pour les entreprises

Cette formation met en perspective l'impact financier, pour les entreprises, de la gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles.

L'objectif est de mettre en avant les outils qui permettent d'utiliser et conseiller les entreprises sur les bonnes pratiques, les conséquences d'une gestion passive, les économies à réaliser et de les sensibiliser sur les risques en lien avec la reconnaissance d'une faute inexcusable de l'employeur.

Savez-vous que :

- Le coût moyen d'une longueur d'arrêt de plus de 150 jours, pour l'entreprise, est d'environ 30 000 € ?
- En cas de faute inexcusable, le salarié peut demander le remboursement en capital de tous les préjudices en résultant ?

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Cours collectif appuyé par un support Powerpoint (fourni à l'issue de la session sur un support informatique ou accès direct via un serveur internet). Animation et réponses aux questions.

ANIMATEURS



Frédéric FAYAN-ROUX



Xavier BONToux

Avocats spécialisés en droit du travail,
de la sécurité sociale et de la protection sociale,
Conseil aux entreprises

PROGRAMME

Les mécanismes de la tarification (taux collectif, mixte ou individualisé), gestion du compte employeur, dispositif de bonus/malus

La déclaration d'accident du travail et les réserves

Comprendre les tableaux de maladies professionnelles

La gestion de la procédure d'instruction

Les recours suite à la décision de l'organisme de sécurité sociale

La faute inexcusable et ses conséquences financières

GESTION DU DÉTACHEMENT INTERNATIONAL

gérer la mobilité à l'international

L'objectif de cette journée est d'appréhender les règles juridiques, en matière de droit du travail et de protection sociale, du détachement à l'étranger, pour utilement conseiller l'entreprise et la sécuriser dans ses pratiques et notamment dans le cadre de mutations intra-groupe.

Savez-vous que :

- un salarié détaché hors CEE peut être affilié à deux régimes de sécurité sociale, celui du pays d'accueil et celui du pays d'origine, s'il n'existe pas de convention bilatérale de sécurité sociale ?
- que le contrat de travail d'un salarié détaché n'est pas automatiquement suspendu avec l'entreprise d'origine ?

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Cours collectif appuyé par un support Powerpoint (fourni à l'issue de la session sur un support informatique ou accès direct via un serveur internet). Animation et réponses aux questions.

ANIMATEURS



Frédéric FAYAN-ROUX



Séverine AUBERT

Avocats spécialisés en droit du travail,
de la sécurité sociale et de la protection sociale,
Conseil aux entreprises

PROGRAMME

La notion de détachement en droit du travail :

- détermination de l'employeur (suspension, rupture du contrat avec l'entreprise d'origine)
- loi applicable à la relation contractuelle
- juridiction compétente pour régler les litiges
- la gestion du retour du salarié
- élaboration des clauses essentielles dans le contrat de détachement

La notion de détachement / expatriation au regard de la protection sociale :

- le détachement dans et hors Union Européenne (dans un pays lié ou non par une convention de sécurité sociale avec la France)
- la durée et les conditions du détachement
- les charges sociales et la couverture sociale du salarié détaché
- la situation d'expatriation (affiliation au régime local du pays d'expatriation)
- l'adhésion à un régime d'assurance volontaire complémentaire (maladie, maternité, invalidité, assurance chômage, retraite et retraite complémentaire)



LA GESTION DU RISQUE PRUD'HOMAL

mesure et maîtrise du risque

Les récentes évolutions législatives visent à encadrer le risque contentieux auquel s'exposent les entreprises au moment du licenciement.

L'objectif de cette formation est de mettre l'accent sur les différentes techniques qui permettent de conseiller l'entreprise pour mesurer le risque contentieux, le limiter et augmenter les chances de succès (gestion de la preuve, décryptage des différents pièges et obstacles à surmonter).

Savez-vous que :

- les parties peuvent convenir de régler leur différend en dehors de la juridiction prud'homale dans le cadre d'une médiation ?
- qu'une transaction ne peut mettre fin à un litige ayant pour origine un licenciement nul ?

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Cours collectif appuyé par un support Powerpoint (fourni à l'issue de la session sur un support informatique ou accès direct via un serveur internet). Animation et réponses aux questions.

ANIMATEUR



Xavier BONTOUX

(Avocat spécialisée en droit pénal du travail et contentieux en droit social)

PROGRAMME

- Présentation du fonctionnement des juridictions compétentes et des nouvelles règles de fonctionnement du conseil de prud'hommes (loi Macron)
- Les différents types de contentieux
- La mesure du risque juridique (la pesée du dossier et son chiffrage).
- Les dispositifs alternatifs de règlement des conflits (MARC, rupture négociée)
- La construction du dossier, la collecte des preuves, la réduction des lettres de licenciement.

LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DU DIRIGEANT ET DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS

comprendre pour prévenir

Le chef d'entreprise est responsable des infractions qui résultent de sa faute personnelle ou de celle de ses préposés, et doit faire face à un risque pénal important en matière sociale.

L'objectif de la formation est d'identifier et de prévenir les motifs de la responsabilité du chef d'entreprise, pour l'informer des risques et le conseiller utilement sur la prévention et les mesures de délégation pouvant être mises en œuvre.

Outils organisationnel et de répartition des compétences au sein des entreprises, les délégations de pouvoirs allient, en matière pénale, à la fois une vertu de prévention du risque et de responsabilisation des acteurs de l'entreprise.

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Cours collectif appuyé par un support Powerpoint (fourni à l'issue de la session sur un support informatique ou accès direct via un serveur internet). Animation et réponses aux questions.

ANIMATEURS



Frédéric FAYAN-ROUX



Séverine AUBERT



Véronique CHAPUIS

Avocats spécialisés en droit du travail,
de la sécurité sociale et de la protection sociale,
Conseil aux entreprises

PROGRAMME

Les règles de la responsabilité civile et pénale appliquées à l'entreprise.

Les principales infractions relevant de la législation sociale (santé au travail et gestion des risques professionnels, risques psychosociaux, travail dissimulé, prêt de main d'œuvre illicite,...).

Les conditions de la mise en cause du chef d'entreprise et les peines encourues.

La délégation de pouvoirs (conditions de validité, de forme, transfert de la responsabilité,...).

Les effets des délégations de pouvoir (transfert de responsabilité pénale, causes d'exonération de la responsabilité du délégataire, cumul des responsabilités).

Outil opérationnel : mise en place d'une chaîne de délégation de pouvoirs (intérêts de la démarche, différentes étapes de la démarche).



LA SUSPENSION DU CONTRAT DE TRAVAIL

gérer les absences

Maladie, maternité, CIF, congés payés, congé de solidarité familiale, jours fériés, ..., les causes de suspension du contrat de travail sont multiples et font l'objet d'un traitement différencié au niveau de l'ancienneté, de la rémunération, des conditions d'accès et de retour dans l'entreprise.

L'objectif de la journée est d'appréhender sous l'angle du droit du travail, l'ensemble de ces dispositifs pour pouvoir conseiller utilement l'entreprise face aux problématiques multiples auxquelles elle doit faire face quotidiennement.

Savez-vous que :

- Un salarié malade pendant ses congés peut cumuler l'indemnité de congés payés et les indemnités journalières de sécurité sociale ?
- Le salarié doit bénéficier d'un entretien professionnel systématique à son retour dans l'entreprise après une absence maladie de plus de six mois ?

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Cours collectif appuyé par un support Powerpoint (fourni à l'issue de la session sur un support informatique ou accès direct via un serveur internet). Animation et réponses aux questions.

ANIMATEURS



Frédéric FAYAN-ROUX



Séverine AUBERT

Avocats spécialisés en droit du travail,
de la sécurité sociale et de la protection sociale,
Conseil aux entreprises

PROGRAMME

Congés familiaux : congés pour événements familiaux, naissance ou adoption, proches en fin de vie ou dépendant,...

- Bénéficiaires
- Durée
- Formalités
- Statut du salarié

Congés pour raison personnelle ou professionnelle : congé sabbatique, congé pour création d'entreprise, congé sans solde,...

Bénéficiaires

Durée
Formalités
Statut du salarié

Congés pour activités sociales : congé de formation économique, sociale et syndicale, congé de représentation

- Bénéficiaires
- Durée
- Formalités
- Statut du salarié

Congés et absences solidaires : congé pour catastrophe naturelle, congé de solidarité internationale,...

- Bénéficiaires
- Durée
- Formalités
- Statut du salarié

LES OUTILS DE FLEXIBILITÉ

au service de l'entreprise

Les entreprises sont souvent démunies, dès lors qu'il s'agit de faire évoluer leur structure, pour répondre aux changements intervenant dans leur environnement économique. Or, il existe des outils pour répondre à ces contraintes, soit de manière offensive, soit de manière défensive afin d'éviter ou de limiter les effets d'un licenciement.

La loi « Travail » a renforcé les cadres juridiques qui permettent de répondre à un certain nombre de situations dans lesquelles il est nécessaire à l'entreprise de développer, de maintenir ou de préserver l'emploi.

L'objectif de cette journée est donc d'appréhender les différentes possibilités qu'ont les entreprises d'adapter leur organisation pour faire face à des difficultés économiques conjoncturelles, ou à des variations d'activité.

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Cours collectif appuyé par un support Powerpoint (fourni à l'issue de la session sur un support informatique ou accès direct via un serveur internet). Animation et réponses aux questions.

ANIMATEURS



Frédéric FAYAN-ROUX



Séverine AUBERT



Véronique CHAPUIS

Avocats spécialisés en droit du travail,
de la sécurité sociale et de la protection sociale,
Conseil aux entreprises

PROGRAMME

La flexibilité par le recrutement (CDD, Intérim, Sous-traitance)

La flexibilité par la variation du temps de travail (heures supplémentaires, aménagement du temps de travail)

La flexibilité par la mobilité fonctionnelle ou géographique (accords de mobilité interne)

La flexibilité dans le cadre d'accords pour l'emploi

- accords de maintien dans l'emploi (entreprises devant faire face à des difficultés conjoncturelles) / défensif
 - les éléments de la négociation (aménagement du temps de travail, rémunération)
 - l'accompagnement des salariés
- accords de préservation ou de développement de l'emploi / offensif
 - les éléments de la négociation et les mesures pouvant être prises ...

RÉDIGER UN CONTRAT DE TRAVAIL

10 points clés

Rédiger un contrat de travail relève de la pratique courante de toutes les entreprises, ce qui conduit à une « modélisation », alors qu'il s'agit de la base essentielle de la relation contractuelle.

L'objectif de cette journée est de s'approprier les éléments juridiques qui permettent de maîtriser la rédaction du contrat, les astuces permettant de rendre ce dernier plus efficient et sécurisant.

Savez-vous que :

- Un salarié non cadre peut cotiser au régime AGIRC au titre de l'article 4 Bis et de l'article 36 de la convention de 1947 ?
- Qu'une entreprise doit indemniser un commercial pour l'utilisation partielle qu'il fait de son domicile, à titre professionnel ?

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Cours collectif appuyé par un support Powerpoint (fourni à l'issue de la session sur un support informatique ou accès direct via un serveur internet). Animation et réponses aux questions.

ANIMATEURS



Frédéric FAYAN-ROUX



Séverine AUBERT

Avocats spécialisés en droit du travail, de la sécurité sociale et de la protection sociale, Conseil aux entreprises

PROGRAMME

Choix du type de contrat et obligations y afférentes

Classification d'un salarié au regard des dispositions conventionnelles

le rôle d'un cadre, le statut, ...

Définition de fonctions

distinction entre la fonction et les missions, contractualisation des tâches, ...

Durée du travail

définition du temps de travail, formalisme lié à certaines modalités d'emploi, définition et mise en place de forfaits, ...

Rémunération

construire une clause de rémunération adaptée aux objectifs fixés par l'entreprise, mise en place de variables, ...

Délégation de pouvoirs

définition, conditions de validité, les bonnes pratiques, ...

La non-concurrence

exclusivité du salarié, conditions de validité, efficacité du dispositif, ..

La gestion des frais et des véhicules

La contractualisation des avantages collectifs

accords collectifs, prévoyance,

Clauses complémentaires

garantie d'emploi, dédit formation, ...

SANTÉ ET PRÉVOYANCE COLLECTIVE

sécuriser et réussir la mise en place d'une complémentaire santé collective

L'objectif de cette formation est d'apporter les informations clés et outils permettant de conseiller les entreprises pour identifier leurs obligations, optimiser leurs pratiques et éviter les pièges lors de la mise en place et pour la gestion de leur protection sociale complémentaire (prévoyance et santé collective), dans le cadre des réformes successives.

Savez-vous que :

- l'entreprise est responsable sur ses propres finances, en cas de manquement à l'une de ses obligations légales ou conventionnelles en matière de prévoyance ?
- l'entreprise qui met en place un régime frais de santé par décision unilatérale doit dénoncer cette dernière, en cas de modification du régime ?

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Cours collectif appuyé par un support Powerpoint (fourni à l'issue de la session sur un support informatique ou accès direct via un serveur internet).
Animation et réponses aux questions.

ANIMATEURS



Frédéric FAYAN-ROUX



Séverine AUBERT



Véronique CHAPUIS

Avocats spécialisés en droit du travail,
de la sécurité sociale et de la protection sociale,
Conseil aux entreprises

PROGRAMME

Distinguer les différents niveaux de prestation

Prestations en nature et en espèce de la sécurité sociale
Contrat de complémentaire santé : les garanties proposées, les différents modes de remboursement, comment lire un tableau de garanties

Maîtriser les contraintes juridiques pour optimiser le choix de son régime de prévoyance

Les obligations de l'employeur (Loi de mensualisation, Convention Collective Nationale (CCN) de 1947, accords de branches)
Négociation périodique et informations des salariés et des IRP

Modalités juridiques de mise en place et d'évolution des régimes de prévoyance dans l'entreprise

Distinction entre contrats obligatoires et contrats facultatifs
Modalités de mise en place et d'évolution des régimes de prévoyance en entreprise (accord d'entreprise, référendum, décision unilatérale de l'employeur)
Détermination des catégories objectives, des cas de dispense d'affiliation,
Notion de contrat responsable,
Sort des garanties et prestations en cours, en cas de résiliation du contrat

Régime social et fiscal des contrats collectifs

SOUS-TRAITANCE ET PRESTATION DE SERVICE A L'EPREUVE DU DROIT DU TRAVAIL

règles nationales et internationales au regard du droit du travail

L'administration du travail exerce de nombreux contrôles sur les opérations de sous-traitance, de prestation de service, de mise à disposition de salariés en France ou à partir de l'étranger, et requalifie fréquemment la nature de la relation existante, l'entreprise utilisatrice pouvant alors être condamnée notamment au motif du travail dissimulé. L'objectif de cette journée est de définir les règles qui différencient ces pratiques du prêt de main d'œuvre illicite, et les précautions qui peuvent être prises pour sécuriser l'entreprise et utilement la conseiller pour minimiser les risques.

Savez-vous que :

- l'entreprise utilisatrice peut être solidairement responsable, sur un plan financier avec l'entreprise prestataire, si elle ne procède pas à un certain nombre de vérifications ?
- l'administration du travail peut suspendre l'activité du prestataire qui ne respecte pas ses obligations ?

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Cours collectif appuyé par un support Powerpoint (fourni à l'issue de la session sur un support informatique ou accès direct via un serveur internet). Animation et réponses aux questions.

ANIMATEURS



Frédéric FAYAN-ROUX



Séverine AUBERT

Avocats spécialisés en droit du travail,
de la sécurité sociale et de la protection sociale,
Conseil aux entreprises

PROGRAMME

Définition :

la sous-traitance, le portage salarial, le détachement, le prêt de main d'œuvre à but lucratif, le marchandage de main d'œuvre, ...

La sous-traitance :

- différencier le contrat de sous-traitance du prêt de main d'œuvre
- les conditions de la sous-traitance licite
- la sous-traitance effectuée par une entreprise située à l'étranger
- les contrôles à charge du donneur d'ordres

Le prêt de main-d'œuvre :

- différenciation du prêt de main d'œuvre à but non lucratif(licite) et du prêt de main-d'œuvre à but lucratif (illicite)
- les sanctions civiles et pénales pesant sur l'entreprise utilisatrice et l'entreprise fournissant la prestation (solidarité financière, remise en cause des abattements de charge, ...)

Mise en place d'un référentiel permettant de qualifier l'opération et sa régularité

LE CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

découvrir et maîtriser les différents types de contentieux administratif

Le contentieux administratif français trouve sa source, et ses règles, dans les précédents jurisprudentiels. Forts d'une grande pratique de ce contentieux, nous nous attacherons à en exposer les principales règles, de fond et de forme, en nous appuyant sur des exemples et des modèles concrets. Nous présenterons ainsi les formations de jugements, le rôle des intervenants, et leurs pouvoirs respectifs. Nous distinguerons les contentieux administratifs par typologie en exposant les règles spécifiques à chacun, et notamment le contentieux de l'urgence (référé).

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Animation et réponses aux questions des participants. La formation se termine par un quiz pour évaluer les acquis. Utilisation d'un support fourni

ANIMATEURS



Pierrick GARDIEN

PROGRAMME

Présentation des principaux contentieux administratifs

- recours pour excès de pouvoir
- recours de plein contentieux
- procédures de référé

L'instance

- L'introduction de l'instance
- Les échanges de mémoires pendant l'instruction
- Les moyens, les demandes
- Le rôle du rapporteur public
- L'oralité devant le juge administratif
- La décision

Les voies de recours contre les jugements

- Appel
- Pourvoi en cassation

L'exécution des décisions

LE POUVOIR DU MAIRE ET SES LIMITES

fonctions et responsabilités

Cette formation a pour objectifs de présenter les pouvoirs du maire, et leurs limites, en lien avec les trois actes de la décentralisation, et les incidences de l'intercommunalité. A jour de la loi **NOTRe** du 7 août 2015, la formation s'articule autour de toutes les fonctions et responsabilités assumées par le maire, tant à l'égard de ses administrés, des biens publics, que de l'Etat, dans le cadre de l'action municipale au quotidien. Cette formation intègre la nouvelle règle du « silence vaut acceptation » dans les rapports du maire avec ses administrés.

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Animation et réponses aux questions des participants. La formation se termine par un quiz pour évaluer les acquis. Utilisation d'un support fourni

ANIMATEURS



Pierrick GARDIEN

PROGRAMME

- Acte anormal de gestion
- Les prérogatives du maire en tant qu'élu local
- Les pouvoirs du maire en tant qu'agent de l'Etat
- Le maire vis-à-vis du conseil municipal
- Les relations du maire avec ses administrés, les biens publics, l'urbanisme, les marchés publics
- les services publics locaux
- Les pouvoirs de police du maire
- Les responsabilités du maire
- L'engagement de la responsabilité du maire (pour faute, illégalité, ou en raison d'un accident)
- La destitution du maire

ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE DU CONTENTIEUX DU PERMIS DE CONSTRUIRE

évolutions en matière d'urbanisme

Le contentieux du permis de construire a connu des évolutions prétorienne récentes du fait, notamment, de l'entrée en vigueur et de l'application de la loi ALUR.

Sur la base des décisions les plus récentes du Conseil d'Etat (et des Cours administratives d'appel) en matière d'urbanisme, cette formation vise à faire le point sur les dernières évolutions contentieuses relatives au permis de construire.

ORGANISATION

DURÉE : Une journée

DATE : Toute l'année

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Animation et réponses aux questions des participants. La formation se termine par un quiz pour évaluer les acquis. Utilisation d'un support fourni

PROGRAMME

- La modification de l'intérêt à agir contre le permis de construire
- La suppression expérimentale de la voie d'appel
- Les moyens d'annulation opérants
- Les conséquences de l'annulation du permis de construire.

ANIMATEURS



Pierrick GARDIEN



Les Avocats Associés



Luc GIL



Laurence BRETTE



Philippe FANGET



Maryse BADEL



Richard JUAN

Les Avocats et Juristes



Elodie BADOIL



Christophe LALLEMAND



Laëtitia REVET



Chloé JAMMET



Didier THEROND



Cyrielle PERON

Les Responsables Formation



Agnès GILLARDIN



Pascale MERCIER

L'Assistante Juridique



Sandrine LENELLE

L'Accueil



Nesrine MIMOUNE

En collaboration avec :

le Cabinet TERRÉSA pour le droit rural et la fiscalité agricole,
le Cabinet FAYAN-ROUX, BONTOUX et associés pour le droit Social,
le Cabinet CARPE DIEM FACILITIES pour l'accompagnement des dirigeants,
le Cabinet SISYPHE pour le droit public.



Numéro d'agrément	Préfecture du Rhône 82 69 129 47 69																				
Coût de la formation <i>(pour l'année civile 2017, hors frais de déplacement et d'hébergement qui sont facturés en plus sur justificatifs)</i>	■ Loi de Finances et Actualité Fiscale <table><tr><td>Journée : 2 850 € HT</td><td>1/2 journée : 1 500 € HT</td></tr></table> <i>Quel que soit le nombre de participants avec un maximum <u>souhaitable</u> de 50</i> ■ Autres thèmes (hors accompagnement du dirigeant) <table><tr><th>Nbre de participants</th><th>coût journée</th><th>coût 1/2 journée</th></tr><tr><td>- de 13</td><td>2 530 € HT</td><td>1 500 € HT</td></tr><tr><td>13 à 18</td><td>2 800 € HT</td><td>1 500 € HT</td></tr><tr><td>19 à 24</td><td>3 000 € HT</td><td>1 555 € HT</td></tr><tr><td>25 à 30</td><td>3 150 € HT</td><td>1 860 € HT</td></tr><tr><td>31 à 40 (maxi)</td><td>3 690 € HT</td><td>1 970 € HT</td></tr></table>	Journée : 2 850 € HT	1/2 journée : 1 500 € HT	Nbre de participants	coût journée	coût 1/2 journée	- de 13	2 530 € HT	1 500 € HT	13 à 18	2 800 € HT	1 500 € HT	19 à 24	3 000 € HT	1 555 € HT	25 à 30	3 150 € HT	1 860 € HT	31 à 40 (maxi)	3 690 € HT	1 970 € HT
Journée : 2 850 € HT	1/2 journée : 1 500 € HT																				
Nbre de participants	coût journée	coût 1/2 journée																			
- de 13	2 530 € HT	1 500 € HT																			
13 à 18	2 800 € HT	1 500 € HT																			
19 à 24	3 000 € HT	1 555 € HT																			
25 à 30	3 150 € HT	1 860 € HT																			
31 à 40 (maxi)	3 690 € HT	1 970 € HT																			
Supports des formations fiscales et sociales	Support fourni facturé par participant (32€ HT <i>par support</i>) ou Matrice à reproduire par vos soins : 280 € HT <i>(frais de confection et de transmission de celle-ci)</i>																				
Facturation	Nos factures sont établies au nom de l'organisateur sauf dans le cas de prise en charge par un organisme spécialisé (ex : AGEFOS, OPCA...) Attention : ces informations sont à préciser lors de l'inscription (voir bon de réservation ci-joint).																				
Annulation	Toute annulation doit être notifiée par écrit et nous parvenir au moins 8 jours avant la date de la formation. Dans le cas inverse, une participation aux frais de 150 € HT sera facturée.																				
Contacts	Responsable des formations : Suivi et organisation : Gestion des supports : Tél. : 04 69 73 10 70 - Fax : 04 69 73 10 71 formation@lawrea-avocats.com Maître Luc Gil Pascale Mercier Agnès Gillardin																				

Formations 2017

BON DE RESERVATION

(un bon de réservation par formation)

Cabinet, Société, Association

Contact :

Thème

Date

Horaire

9h - 18 h

Lieu de la formation

Facturation

Le coût de l'animation de la journée s'élève à..... € HT, auquel il y a lieu d'ajouter, le cas échéant, les frais de déplacement depuis notre site principal de Lyon et d'hébergement de l'animateur. En cas de distribution d'un support établi par nos soins, la confection matérielle et l'acheminement de ce dernier seront facturés en sus (32 € par support + frais d'expédition).

Si vous souhaitez réaliser vous-même les supports, nous pouvons également vous envoyer la matrice par courrier électronique, moyennant un coût de 280 € HT correspondant aux frais de conception de celle-ci.

Afin d'avoir tous les éléments pour établir les factures, merci de nous communiquer les informations suivantes qui sont nécessaires, notamment, aux organismes de prise en charge.

D'autre part, les **feuilles d'émargement** (signées par les participants le jour de la formation) doivent être établies avec les informations suivantes :

Feuille d'émargement (par facture) comprenant :

- l'adresse de facturation
- le nom et la signature de chaque participant
- le nom de l'entreprise à facturer (intitulé exact)

Prise en charge par un organisme (AGEFOS ou autre)

Oui ☐ Non ☐

Si oui, adresse de l'organisme :

Facturation **unique** au Cabinet demandeur ?

Oui ☐ Non ☐

Si non, il nous faut impérativement les adresses des différents Cabinets à facturer et la répartition des montants.

Signature, date et cachet



Merci de nous retourner ce document par mail : formation@lawrea-avocats.com